



HONORAIRES DE TRANSACTION À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

BIENS D'HABITATION / STATIONNEMENTS

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 59 000 €	10% TTC (minimum 9 000€)
De 60 000 € à 149 000 €	8% TTC (minimum 9 000€)
De 150 000 € à 249 000 €	7% TTC
Supérieur à 250 000 €	6% TTC

TERRAINS / COMMERCES

Prix de vente	Honoraires
Terrains	10% TTC (minimum 9 000€)
Commerces	10% TTC (minimum 9 000€)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

AJC IMMO+ | 16 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG
SAS AJC PREMIUM au capital de 1000€ | RCS STRASBOURG | SIRET N° 818 768 111 028
Carte professionnelle CPI 6701 2016 000 006 360 | Agence sans manquement de fonds
LA DELIVRANCE D'UNE FACTURE EST OBLIGATOIRE



HONORAIRES DE LOCATION

LOCAUX D'HABITATION SOUMIS À LA LOI DU 06/07/1989

	À CHARGE BAILLEUR	À CHARGE LOCATAIRE
ZONE TENDUE (Achenheim – Bischheim – Eckbolsheim – Eschau – Fegersheim – Hoenheim – Illkirch-Graffenstaden – Lampertheim – Lingolsheim – Lipsheim – Mittelhausbergen – Mundolsheim – Niederhausbergen – Oberhausbergen – Oberschaeffolsheim – Ostwald – Plobsheim – Reichstett – Schiltigheim – Souffelweyersheim – Strasbourg – Vendenheim – Wolfisheim)		
Négociation	120€ TTC	NC
Constitution du dossier / Visite du bien / Établissement du bail	10€ TTC / m ² de surface habitable	10€ TTC / m ² de surface habitable
Établissement de l'état des lieux d'entrée	3€ TTC / m ² de surface habitable	3€ TTC / m ² de surface habitable
ZONE NON TENDUE (reste de l'Alsace)		
Négociation	100€ TTC	NC
Constitution du dossier / Visite du bien / Établissement du bail	8€ TTC / m ² de surface habitable	8€ TTC / m ² de surface habitable
Établissement de l'état des lieux d'entrée	3€ TTC / m ² de surface habitable	3€ TTC / m ² de surface habitable

LOCAUX DE DROIT COMMUN / COMMERCIAUX / PROFESSIONNELS / INDUSTRIELS

	À CHARGE BAILLEUR	À CHARGE LOCATAIRE
Loyer < 1000€ / mois	NC	2 mois de loyer
Loyer > 1000€ / mois	NC	10% du loyer triennal
Parking ou garage	200€	200€

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.